

**Questions/ réponses pour l'appel à proposition « Assistance aux personnes migrantes en situation de vulnérabilité au Maroc. T05-EUTF-NOA-MA-03**

<p>1. Pourriez-vous préciser la pertinence du choix des 'financements à des tiers' par rapport au choix de la catégorie co-demandeurs ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veuillez trouver les critères d'éligibilité au point 2.1 des lignes directrices, notamment pour les co-demandeurs</li> <li>• Pour « soutien financier à des tiers », veuillez-vous référer aux conditions énumérées à la section 2.1.4 des lignes directrices.</li> </ul>
<p>2. Comment inclure certains prestataires de services quand ils ne répondent pas aux critères d'éligibilité (ex. groupements informels de migrants dont l'existence peut être très volatile) ? (Précision: problème de l'informel dans le domaine de la migration. Les associations et groupements n'ont pas de numéro fiscal, et ne sont pas toujours enregistrés)</p>	<p>Les critères d'éligibilité des demandeurs sont définis à la section 2.1.1 des lignes directrices. A noter que les bénéficiaires du contrat de subvention peuvent attribuer des marchés, conformément à l'annexe IV du modèle de Contrat annexé aux lignes directrices.</p>
<p>3. Peut-on octroyer plusieurs subventions à des tiers? Y a-t-il un nombre maximal qui est fixé? Y a-t-il une enveloppe maximale qui est fixée ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En ce qui concerne le soutien financier voir 'Soutien financier à des tiers' à la section 2.1.4. « Actions éligibles. »</li> <li>• Le montant maximal par tiers est de € 60.000.</li> <li>• Il n'y a pas de montant maximal fixé pour l'enveloppe de l'ensemble des soutiens financiers, dès lors il n'y a pas de nombre maximal de soutiens fixés.</li> </ul>
<p>4. Peut-on financer les ressources humaines dans les subventions aux tiers?</p>	<p>Ce sont les demandeurs qui fixent les critères des types d'activités éligibles selon les indications figurant au point 2.1.4.</p>
<p>5. Pourquoi ne pas inclure un partenaire qui peut bénéficier d'une subvention à des tiers comme co-demandeur?</p>	<p>Le co-demandeur ne peut pas bénéficier de soutien financier à des tiers (voir 2.1.4 des lignes directrices).</p>
<p>6. Pouvez-vous apporter des clarifications sur le processus de subvention aux tiers ?</p>	<p>Le processus de soutien financier à des tiers est décrit à la section 2.1.4 des lignes directrices et dans les Conditions Générales du modèle de Contrat (articles 10.5-10.9) annexé aux lignes directrices.</p>

<p>7. Pour les bénéficiaires des actions, l'accent est mis sur les femmes et les enfants, pour quelle raison?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dénominateur commun pour la sélection des bénéficiaires est la vulnérabilité (santé, psychologique/psychiatrique, victime de violence, victime de traite, etc).</li> <li>• Les femmes et les enfants sont des bénéficiaires potentiels tout comme les hommes pour autant que les critères de vulnérabilité mentionnés dans l'appel à propositions soient respectés.</li> </ul>
<p>8. Qu'entend-on dans l'objectif général par « résilience des migrants »</p>	<p>La résilience correspond aux moyens et à l'environnement qu'on donne/crée pour que les personnes migrantes puissent être à même de prendre elles-même des décisions et de mener leur projet de vie. Assurer un certain niveau de résilience implique d'avoir réduit les vulnérabilités.</p>
<p>9. Quel est le nombre de subventions par demandeur/co-demandeur ?</p>	<p>Le nombre de demandes et de subventions par demandeur/entité affiliée est fixé à la section 2.1.4 des lignes directrices.</p>
<p>10. Les propositions sélectionnées feront-elles l'objet de négociations ultérieures ?</p>	<p>Les propositions sélectionnées ne font pas l'objet de négociations toutefois, veuillez noter que dans la « lettre d'attribution étape 3 » il est prévu : « en cas de recommandation spécifique du comité d'évaluation le demandeur devra soumettre une nouvelle proposition comportant les modifications requises ».</p>
<p>11. En ce qui concerne les subventions aux tiers, une agence publique est-elle éligible ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veuillez-vous référer au point 2.1.1 des lignes directrices.</li> <li>• Veuillez aussi noter le point 2.2.4 : « Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, l'administration contractante ne peut pas donner d'avis préalable sur l'éligibilité des demandeurs chefs de file, des codemandeurs, d'une/d'entité(s) affiliée(s), d'une action ou d'activités spécifiques. »</li> </ul>
<p>12. Pour un contrat de services: une institution publique est-elle éligible?</p>	<p>Veuillez-vous référer à l'annexe IV du modèle de Contrat annexé aux lignes directrices : « Règles en matière de passation de marchés pour les bénéficiaires ».</p>

<p>13. Les Organisations Internationales peuvent elle être associées à l'action?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veuillez-vous référer au point 2.1.3. des lignes directrices</li> <li>• Veuillez aussi noter le point 2.2.4 : « Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, l'administration contractante ne peut pas donner d'avis préalable sur l'éligibilité des demandeurs chefs de file, des co-demandeurs, d'une/d'entité(s) affiliée(s), d'une action ou d'activités spécifiques. »</li> </ul>
<p>14. Pouvez-vous préciser ce qui est entendu par un référencement régional/inter-régional ?</p>	<p>Le Référencement régional est le référencement des personnes migrantes à des services au sein d'une même région. Référencement inter-régional est le référencement des personnes migrantes présentes dans une région aux services disponibles dans une autre région du Maroc.</p>
<p>15. Pour la soumission électronique des demandes de subvention, faut-il envoyer des fichiers séparés ou uniques ?</p>	<p>Veillez-vous référer à la section 2.2.2. Il est demandé de fournir sur un seul CD-Rom ou une seule clef USB un fichier avec tous les documents de la partie A, et un deuxième fichier avec tous les documents de la partie B.</p>
<p>16. Etant donné que nous bénéficions actuellement d'une subvention en cours de la Commission européenne, nous souhaitons savoir si nous sommes éligibles à cet appel à projet ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les critères d'éligibilité sont définis au point 2.1.1 des lignes directrices</li> <li>• Veuillez aussi noter le point 2.2.4 : « Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, l'administration contractante ne peut pas donner d'avis préalable sur l'éligibilité des demandeurs chefs de file, des codemandeurs, d'une/d'entité(s) affiliée(s), d'une action ou d'activités spécifiques. »</li> </ul>
<p>17. Les actions de l'appel à propositions EUTF NOA MA 03 doivent avoir lieu au Maroc. Néanmoins je voudrais savoir si certaines actions qui seraient planifiées au Maroc et exécutées par des parties prenantes du projet mais en dehors du Maroc seraient éligibles. Par exemple à la participation à des événements internationaux, à des réunions de réseaux internationaux de défense des droits des personnes migrantes ou des « lobby tours » hors du Maroc par les parties prenantes.</p>	<p>Veillez-vous référer à la section 2.1.4 « éligibilité des actions » - couverture géographique</p>

<p>18. Je voudrais vous demander si on pourrait se présenter en tant que co-demandeurs sur plusieurs consortiums ? Même si les lignes directrices indiquent qu'un co-demandeur peut être éligible dans plus d'une demande (page 14), j'aimerais avoir votre point de vue sur ce point.</p>	<p>Le nombre de demandes et de subventions par demandeur/entité affiliée est fixé à la section 2.1.4 des lignes directrices.</p>
<p>19. Nous aimerions savoir si notre organisation est éligible pour soumettre une proposition ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les critères d'éligibilité sont définis au point 2.1.1</li> <li>• Veuillez aussi noter le point 2.2.4 : « Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, l'administration contractante ne peut pas donner d'avis préalable sur l'éligibilité des demandeurs chefs de file, des codemandeurs, d'une/d'entité(s) affiliée(s), d'une action ou d'activités spécifiques. »</li> </ul>
<p>20. Est-ce qu'il y aura négociation des propositions choisies?</p>	<p>Les propositions sélectionnées ne font pas l'objet de négociations par l'autorité contractante. Toutefois, veuillez noter que lors de l'attribution, et seulement en cas de recommandations spécifiques du comité d'évaluation, le demandeur pourrait devoir clarifier sa proposition et le cas échéant soumettre une nouvelle proposition comportant les modifications requises par le comité d'évaluation.</p>
<p>21. Est-ce que le calendrier indiqué est fixe et fiable? Est-ce qu'il y a une date garantie pour la signature des conventions?</p>	<p>Le calendrier est indicatif, tel qu'indiqué à la section 2.5.2 des lignes directrices.</p>
<p>22. Certaines tâches décrites dans l'appel de l'UE demandent une réponse au niveau national et une coopération des acteurs. Nous réfléchissons sur l'inclusion d'un résultat commun dans les propositions de tous les consortia (liste actuelle des activités proposées pour ce résultat: application d'information IT pour les migrants ("tripadvisor pour migrants au Maroc"), mécanisme standardisé de référencement, mapping des besoins et services disponibles, dispositif commun de plaidoyer).</p>	<p>Le type des Actions éligibles pour financement est décrit à la section 2.1.4 des lignes directrices.</p>

<p>L'idée serait que chaque consortium prenne le rôle de chef de fil pour une activité (et inclurait les coûts pour cette activité dans son budget proposé à l'UE), et que tous les consortia incluraient une responsabilité de coopération pour les autres actions dans leur cadre de résultat. Est-ce que cette idée est faisable? Comment pourrait-on l'inclure dans les propositions (réduction des risques, flexibilité pour négociation une fois les consortia choisies)?</p>	
<p>23. En cas ou une application d'information IT, la systématisation du référencement, ou le mapping sur le niveau national est/sont inclus dans la proposition, quelle autres initiatives/ mécanisme de coordination (éventuellement déjà financées par l'UE) devrait être prises en compte? Est-ce qu'il y a des résultats intermédiaires sur lesquelles on pourrait bâtir?</p>	<p>Le type des Actions éligibles pour financement est décrit à la section 2.1.4 des lignes directrices.</p>
<p>24. Un organisme issu de la société civile qui est associé à l'Action peut être bénéficiaire, dans le cadre de la même action, d'un financement en cascade, octroyé selon les procédures prévues sur la base du contrat approuvé? Parce qu'il est mentionné à la page 11 des lignes directrices que " Les associés ou les entités affiliées ne peuvent pas être en même temps des contractants du projet". Une association qui bénéficie d'un financement à tiers est-elle considérée comme un contractant?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le co-demandeur ne peut pas bénéficier de soutien financier à des tiers (voir 2.1.4 des lignes directrices).</li> <li>• Veuillez aussi vous référer à la note de bas de page 6 à la page 13.</li> <li>• Les contractants sont soumis aux règles en matière de passation de marchés pour les bénéficiaires (Annexe IV du modèle de Contrat annexé aux lignes directrices), tandis que les tiers bénéficiant de soutien financier doivent répondre aux critères déterminés par les demandeurs.</li> </ul>
<p>25. Quel est le nombre maximal de subventions à des tiers ?</p>	<p>Veuillez vous référer à la réponse à la question n° 3 ci-dessus.</p>
<p>26. Quand on parle de « autres OSC/OSC récurrentes », est-ce que l'on parle des coûts structurels de l'organisation (dont le personnel qui ne consacre pas exclusivement leur temps dans ce projet, les locations des bureaux, etc.) ? En outre, dans les lignes directrices (page 14) on parle d'une évaluation ex ante pour ce type</p>	<p>La présentation des OSC (option simplifiées en matière de couts) est régie par la section 2.1.5 des lignes directrices.</p>

<p>de dépenses. Est-ce que cela veut dire qu'il faudra faire quelque type d'audit interne avant soumettre la proposition ? A ce stade-là je comprends qu'il faille justifier les lignes budgétaires par écrit mais ne peut-on pas envoyer des pièces justificatives des dépenses ? Est-ce que vous pourriez le confirmer, s'il vous plaît?</p>	
<p>27. Est-il obligatoire que les associés soient enregistrés dans PADOR?</p>	<p>Seulement les demandeurs, co-demandeurs et entités affiliées doivent être enregistrées dans PADOR, tel que indiqué dans la section 2.2.1 des lignes directrices.</p>
<p>28. En plus de présenter un budget global, sera-t-il nécessaire de soumettre un budget désagrégé par an?</p>	<p>Le budget de l'Action doit être soumis conformément au modèle Annexe III du modèle de contrat annexé aux lignes directrices.</p>
<p>29. A quel moment doit-on soumettre les pièces justificatives de la section 2.4 des lignes directrices : au moment de la soumission de la proposition ou à un moment ultérieur ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veuillez vous référer à la section 2.4 sur la soumission des pièces justificatives pour les demandes <u>provisoirement sélectionnées</u>.</li> </ul>